



Avis de projet simplifié d'acquisition publique

Prévue par l'article L 2243-4 DU CGCT

PROCEDURE D'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION SUITE A L'ABANDON MANIFESTE DE LA PARCELLE CADASTREE AR n° 37

108 ROUTE NATIONALE - 62138 AUCHY LES MINES

En application de l'arrêté n°24/2026 du 16 janvier 2026 de Monsieur le Maire, Jean Michel LEGRAND, le projet simplifié d'acquisition par voie d'expropriation du 108 route Nationale à AUCHY LES MINES sera soumis au public à partir du 02 février 2026 pour une durée de 1 mois jusqu'au 02 mars 2026.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera accessible au public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 09h30 à 12h00, Il sera également disponible sur le site de la ville www.auchylesmines.fr, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le registre d'enquête sera accessible pour que les observations puissent être consignées ou transmises par écrit à Monsieur le Maire d'Auchy les Mines, qui les ajoutera au registre.

Le Maire,
Jean Michel LEGRAND

A circular blue stamp with the text "M. LE MAIRE AUCHY LES MINES" around the perimeter and "PAS-DE-CALAIS" at the bottom. A signature "Jean Michel LEGRAND" is written across the center of the stamp.